

# Infos Municipales

juin 2014

N° 35



**Réunion du Conseil Municipal  
du vendredi 20 juin 2014**

Didier Nury, Jean Claude Roussel et Robert Brugère ont été désignés délégués titulaires pour les élections sénatoriales (28 septembre). Johan Deleuze, Jean Sauvy et Annie Claude Rieu-Martel sont les suppléant(e)s.

**Réunion du Conseil Municipal du lundi 23 juin 2014**

**Les nouveaux rythmes scolaires** (voir encadré page 3) : Le projet a été présenté par la commission affaires scolaires et approuvé en l'état par le conseil. Il sera finalisé à la rentrée scolaire.

Ce nouveau mode de temps péri-scolaire entraînera des modifications dans les horaires des employés communaux et une modification de l'organisation des services, des coûts supplémentaires pour la commune.

Il est fait appel à des intervenants et à des bénévoles.

Il est nécessaire de rédiger un règlement pour le bon fonctionnement de ces activités.

**Emploi communal** : Le poste de Barbara Lalauze est porté à 28 h/semaine.

Un employé saisonnier, Ewen Larroche, est embauché pour l'entretien et la propreté du village, 4 h/jour du 1<sup>er</sup> juillet au 29 août.

**Aide à la création d'entreprise** : La décision est repoussée afin que la commission urbanisme ait le temps d'étudier le dossier.

**Service municipal de la Jeunesse Largentière** : Une enveloppe équivalente à celle de l'an dernier, 3 500 €, est mise à disposition (voir Infos municipales n° 28 de mai 2013).

**Appel d'offres - goudronnage** : Trois offres ont été proposées à la commission, la Sté Laupie a obtenu le marché de goudronnage de la route des bois et du quartier Merchadel, pour un total de 55 223 € HT, soit 66 267 € TTC.

**Représentant de la commune au conseil de surveillance de l'hôpital de Rocher-Largentière** : Régine Chaniol a été élue représentante pour la commune.

**Désignation d'un correspondant Défense** : Robert Brugère a été désigné correspondant Défense pour Laurac.

# Communauté de Communes du Val de Ligne

(chiffres en euros)

## **Budget Primitif Général - 2014**

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	1 477 386	1 477 386
Section d'investissement	300 946	300 946

## **Budget Primitif ZAC du Ginestet 2014**

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	82 141	82 141
Section d'investissement	42 765	42 765

## **Budget Primitif Atelier Relais 2014**

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	82 110	82 110
Section d'investissement	47 224	57 858

## **Budget Primitif OIT 2014**

	dépenses	recettes
Section de fonctionnement	127 193	127 193
Section d'investissement	9 547	9 547

## **Fiscalité additionnelle vote des 4 taxes**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2014 et de les laisser comme suit :

- Taxe d'habitation : 2.64 %
- Taxe foncière bâti : 1.60 %
- Taxe foncière non bâti : 12.73 %
- CFE : 3.86 %
- Taxe professionnelle de zone : 27.33 %

## **Taux de taxes d'enlèvement des ordures ménagères 2014**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2014 et de les laisser comme suit :

- Zone 1 : Largentière : 11.68 %
- Zone 2 : Chassiers, Chazeaux, Prunet, Rocher, Uzer, Tauriers, Laurac, Montréal : 11.68 %
- Zone 3 : Joannas, Sanilhac : 10.73 %

## **Tarif de la redevance traitement des ordures ménagères des campings 2014**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs de la redevance traitement des ordures ménagères pour l'année 2014 et de les laisser comme suit :

- . de 20 à 30 emplacements : 8.50 euros par emplacement
- . de 31 à 50 emplacements : 17 euros par emplacement
- . de 51 et plus emplacements : 25 euros par emplacement

## Taxe de séjour 2014

Les tarifs de la taxe de séjour 2014 restent inchangés par rapport à 2013. Le Conseil Communautaire décide de valider les tarifs suivants pour l'année 2014.

### Taux de la taxe de séjour 2014

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre pour les **GITES et MEUBLES, HOTELS, RESIDENCES DE TOURISME, CHAMBRES D'HOTES**, et tous établissements de caractéristiques équivalentes :

#### **TARIFS APPLICABLES PAR PERSONNE ET PAR NUITEE**

<b>CLASSEMENT</b>	<b>TARIFS PROPOSES</b>
non classés ou avec 1 étoile	0.28 €
2 étoiles	0.39 €
3 étoiles	0.61 €
4 et 5 étoiles	0.77 €

Pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre pour les **CAMPINGS** :

#### **TARIFS APPLICABLES PAR PERSONNE ET PAR NUITEE**

<b>CLASSEMENT</b>	<b>TARIFS PROPOSES</b>
non classés, 1 ou 2 étoiles	0.22 €
3 étoiles	0.33 €
4 et 5 étoiles	0.40 €

Communauté de communes du Val de Ligne  
36 Avenue de la République, 07110 Largentière  
tél : 04 75 89 28

35[javascript:mailcrypt\('115101099114101116097114105097116064099099045118097108100101108105103110101046102114'\)](mailto:secretariat@cc-valdeligne.fr)

Mél : [secretariat@cc-valdeligne.fr](mailto:secretariat@cc-valdeligne.fr)

Les bureaux sont ouverts le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30.

### Organigramme de la CdC du Val de Ligne

#### **Président**

**Robert Vielfaure**, maire de Rocher, président de la communauté de commune du Val de Ligne

#### **Vice-Présidents**

**Jean Monnier**, maire d'Uzer, développement économique

**Johan Deleuze**, adjoint au maire de Laurac, aménagement du territoire

**Brigitte Bauland**, maire de Tauriers, services à la personne (crèche, relais assistante maternelle)

**Michel Ledauphin**, maire de Prunet, développement touristique (Office intercommunal de tourisme, chemins de randonnées, patrimoine, culture et sport)

### **Rythmes scolaires**

Le temps périscolaire est un moment hors temps scolaire, donc non obligatoire.

- lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 16h00 à 16h30, temps de garderie (1/2 heure gratuite)

- mercredi de 11h00 à 12h00 : activités

- cela représente 30 mercredis d'activités sur l'année (calendrier établi début septembre, les activités débiteront vraisemblablement le 17 septembre)

Les enfants s'inscrivent pour un trimestre.

Une réunion d'information pour les parents est proposée le lundi 30 juin.

## Le village en fête



l'Ardéchoise



fête  
de la  
randonnée



### JUILLET 2014

Dimanche 06 juillet  
Lundi 14 juillet  
Samedi 19 juillet

LAURAC RANDO  
LA PETANQUE  
COMITE DES FETES

Déjeuner champêtre au Toufache  
Concours de pétanque sauvage 14 h  
Feu d'artifice et bal

### AOUT 2014

Vendredi 08 août  
Samedi 09 août  
Dimanche 10 août  
Lundi 11 août

LES VOTIERS  
LES VOTIERS  
COMITE & VOTIERS  
LA PETANQUE

Soirée dansante  
Soirée dansante  
Course d'ânes et soirée dansante  
Concours de pétanque sauvage 14 h

### INFO LAURAC RANDO

Pendant les mois de juillet et août,  
une randonnée (3 heures environ) ouverte à tous est organisée tous les jeudis.  
Rendez-vous, le matin à 8 h 30, sur le parking devant les Piles.

## Stationnement

Des places de stationnement temporaires ont été matérialisées au centre village, ainsi que des cases réservées aux personnes à mobilité réduite (handicap, personnes âgées).

Pour le bien-être de tous et la sécurité, particulièrement celle des enfants, nous comptons sur chacun pour respecter ces emplacements, ainsi que les passages-piétons et les arrêts de bus.

La commune dispose d'environ 70 emplacements aux Jardins de Marie Louise, près de la mairie et rue de l'Eyre.

